



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL
SÉANCE DU 25 JUIN 2020

OBJET :**APPROBATION DU
VERSEMENT D'UNE
SUBVENTION A****L'ASSOCIATION POUR LA
CONSERVATION ET LE
MAINTIEN DU SOUVENIR
DES VILLAGES DISPARUS
(LAC-RESERVOIR
MARNE).**

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq juin, les membres du Bureau Syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Frédéric MOLOSSI, le onze, se sont réunis à 14h00 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e.

Etaient présents :**Au titre du Conseil de Paris :***M. VAUGLIN***Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :***M. LARGHERO***Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :***M. MOLOSSI***Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :***Mme DURAND***Au titre de Troyes Champagne Métropole :***M. VIART***Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :****Etaient absents excusés :***M. BELLIARD**M. GUERIN**Mme OLIVIER**Mme JEMNI**M. TREMEGE***Avaient donné pouvoir de voter en son nom :***M. BEDREDDINE à Mme DURAND**Mme BLAUUEL à M. VAUGLIN**M. BONNET-OULALDJ à M. MOLOSSI**M. COURTES à M. LARGHERO*

La majorité des membres étant présente,

M.VAUGLIN a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Valéry MOLET, Directeur général des services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

Nombre des membres composant le Bureau Syndical	14
En exercice.....	14
Présents à la Séance	5
Représentés par mandat	5
Absents	4

N° 2020-06-BS



BUREAU SYNDICAL
Séance du 25 juin 2020

DÉLIBÉRATION
N° 2020-06-BS

**LAC-RESERVOIR MARNE - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION
POUR LA CONSERVATION ET LE MAINTIEN DU SOUVENIR DES VILLAGES
DISPARUS**

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'association pour la conservation et le maintien du souvenir des villages disparus a pour objet de perpétuer le souvenir des trois villages disparus lors de la mise en eau du lac du Der dans les années 1970.

Dans le cadre d'une étroite collaboration avec cette association, l'EPTB Seine Grands Lacs a participé à la restauration de l'église de Champaubert, seul vestige conservé de ce village et propriété de l'établissement. Ce monument sauvegardé constitue un symbole fort et joue un rôle « d'âme » dans le paysage du réservoir. Depuis son classement en établissement recevant du public (ERP), il accueille des manifestations ou célébrations commémoratives.

Depuis de nombreuses années, l'EPTB Seine Grands Lacs soutient sur le plan local cette association, compte tenu de ses missions, en lui attribuant une subvention annuelle de 150 €. Il est proposé de renouveler pour les années 2020 et 2021, l'attribution de cette subvention dont le montant annuel reste inchangé.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION

Le Bureau syndical,

VU l'exposé des motifs présenté ci-dessus ;

VU le budget du syndicat ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Article 1 : **APPROUVE** l'attribution par l'EPTB Seine Grands Lacs, pour les années 2020 et 2021, d'une subvention de 150 € à l'Association pour la conservation et le maintien du souvenir des villages disparus du lac du Der ;

Article 2 : **PRÉCISE** que le montant sera versé au cours de l'exercice 2020, sous réserve que l'association fournisse ses comptes annuels et que les crédits de paiement correspondants soient inscrits au budget de l'établissement ;

Article 3 : **DIT** que la dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement du Syndicat.

Le Président,



Frédéric MOLOSSI
Vice-président du Conseil départemental
de la Seine-Saint-Denis